



## Conseil Municipal Ordinaire

### Procès Verbal de la séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : - M MALARDEAU - M.JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M. PIGNANT- Mme KELLER -  
- M. BOURGY - M POUJOL de MOLLIENS - M MATHIEU - Mme BAILLACHE - M.BOURDIN

Etaient absents excusés : Mme POIRION - M PILLIAS -

Etaient absents : Mme ALEGRE - M FOURNY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : M JOUVE

Date de convocation : 05/02/2018

Monsieur Le Maire demande l'inscription supplémentaire suivante à l'ordre du jour :  
2 bis: Dérogation scolaire

#### **1 – Approbation du procès verbal de la séance du 12 décembre 2017**

#### **2 – Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019**

Vu la décision de la Communauté de communes CAPY de ne plus exercer la compétence scolaire à compter du 1er septembre 2016

Vu la décision du Conseil Municipal de Prunay-en-Yvelines d'exercer cette compétence à compter du 1er septembre 2016

Vu que l'école élémentaire de Prunay-en-Yvelines accueille les enfants du CP au CM2

Vu que les enfants de maternelle sont scolarisés à l'école d'Ablis et que cela implique un transport spécifique

Vu l'évolution des effectifs de l'école de Prunay-en-Yvelines suite à la redistribution de la carte scolaire au 1er septembre 2016

Vu l'urbanisation en cours de la commune et son impact futur sur les effectifs scolaires

Vu la disponibilité des locaux à la rentrée 2018-2019

Considérant qu'il y a lieu de s'inscrire dans une volonté de vraie école à Prunay-en-Yvelines

Considérant la logique de continuité de scolarité sur un même site communal afin de bénéficier de tous les équipements scolaires et périscolaires

Considérant l'organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 à prévoir dès à présent

## **Le Conseil Municipal**

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire

### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

- de créer une classe maternelle à la rentrée scolaire 2018-2019
- de solliciter Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines pour la création d'un poste d'enseignant
- de créer un poste d'ATSEM
- de mettre à disposition les locaux nécessaires
- de faire les adaptations de ces locaux pour accueillir les enfants
- d'acquérir les matériels pédagogiques
- d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants

### **2 bis - Dérogation scolaire**

Ouï lecture des précédentes DCM (référence dernière DCM 19/1996) prises par les Conseils Municipaux successifs refusant la scolarisation hors commune.

Considérant que la commune met à la disposition des élèves fréquentant l'école de Prunay-en-Yvelines

- Une restauration
- Une garderie
- Un centre aéré pour le mercredi
- Un transport scolaire

Considérant que l'école est le noyau de vie dans une Commune Rurale et que sa sauvegarde est primordiale

## **Le Conseil Municipal**

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire

### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

De maintenir les décisions prises par la précédente Municipalité, à savoir :

- Le refus de scolarisation hors commune.
- De ne pas autoriser Monsieur Le Maire à signer des demandes de scolarisation hors commune

### **3 - Budget primitif 2018 - Orientations budgétaires**

Recettes de fonctionnement :

- Baisse de la DGF : - 11,5 %
- Stabilité du FNPIC
- PLF 2018 : Réévaluation des bases de 1,1 %
- Pas de variation des taux communaux

- Taxe d'habitation : Compensation par l'Etat sur les taux de référence 2017

#### Dépenses de fonctionnement :

- Assiette quasi constante
  - Ecole : année pleine d'exploitation par la commune
  - Suppression des charges du bâtiment de Craches
  - Prise en compte du nouveau pôle enfance

#### Dépenses d'investissement :

Terminer et lancer les projets déjà décidés

- Médiathèque : Terminer le projet
- Place de l'Esperluette : Travaux à réaliser
- Salle des fêtes : Lancement du chantier  
Supplément pour micro pieux suite à étude de sol = 64 000.00 €
- Matériel roulant : Changement de véhicule de tourisme  
Changement de la tondeuse Iseki
- Travaux de voirie : Audit après l'hiver. Prévoir une somme forfaitaire
- Achat foncier : 70 000.00 € + 35 000.00 € sur l'exercice 2018  
70 000.00 € sur l'exercice 2019 à prévoir

#### **4 - Planning des réunions**

- Commission travaux - urbanisme : 10 mars 2018
- Commission finances : 20 mars 2018
- Conseil Municipal : 27 mars 2018  
: Approbation - vote du compte de gestion et du compte administratif 2017  
: Vote du Budget primitif 2018
- C.C.A.S : 30 mars 2018  
: Approbation - vote du compte de gestion et du compte administratif 2017  
: Vote du Budget primitif 2018

#### **5 - Questions diverses**

Pôle enfance : Attribution d'une aide de 7 500.00 € de la MSA

Episodes neigeux : Intervention des services techniques dès 5h00 du matin le mercredi 7 février

Distributeur de pains : Le distributeur de pains est en service depuis le 08 février

Prunay-Infos : Réunion prévue le 6 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Le Maire	le 1 <sup>er</sup> Adjoint	le 2 <sup>ème</sup> Adjoint
J.P. MALARDEAU	B. JOUVE	L. BERTHIER

le 3 <sup>ème</sup> Adjoint	le 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Conseillère Municipale
P. GAZEL	G. PIGNANT	C. KELLER

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
M. BOURGY	C. BAILHACHE	D. PILLIAS

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
F. BOURDIN	C. POIRION	R. MATHIEU

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
A. FOURNY	A. ALEGRE	B. POUJOL DE MOLLIENS